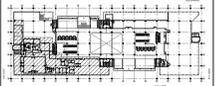


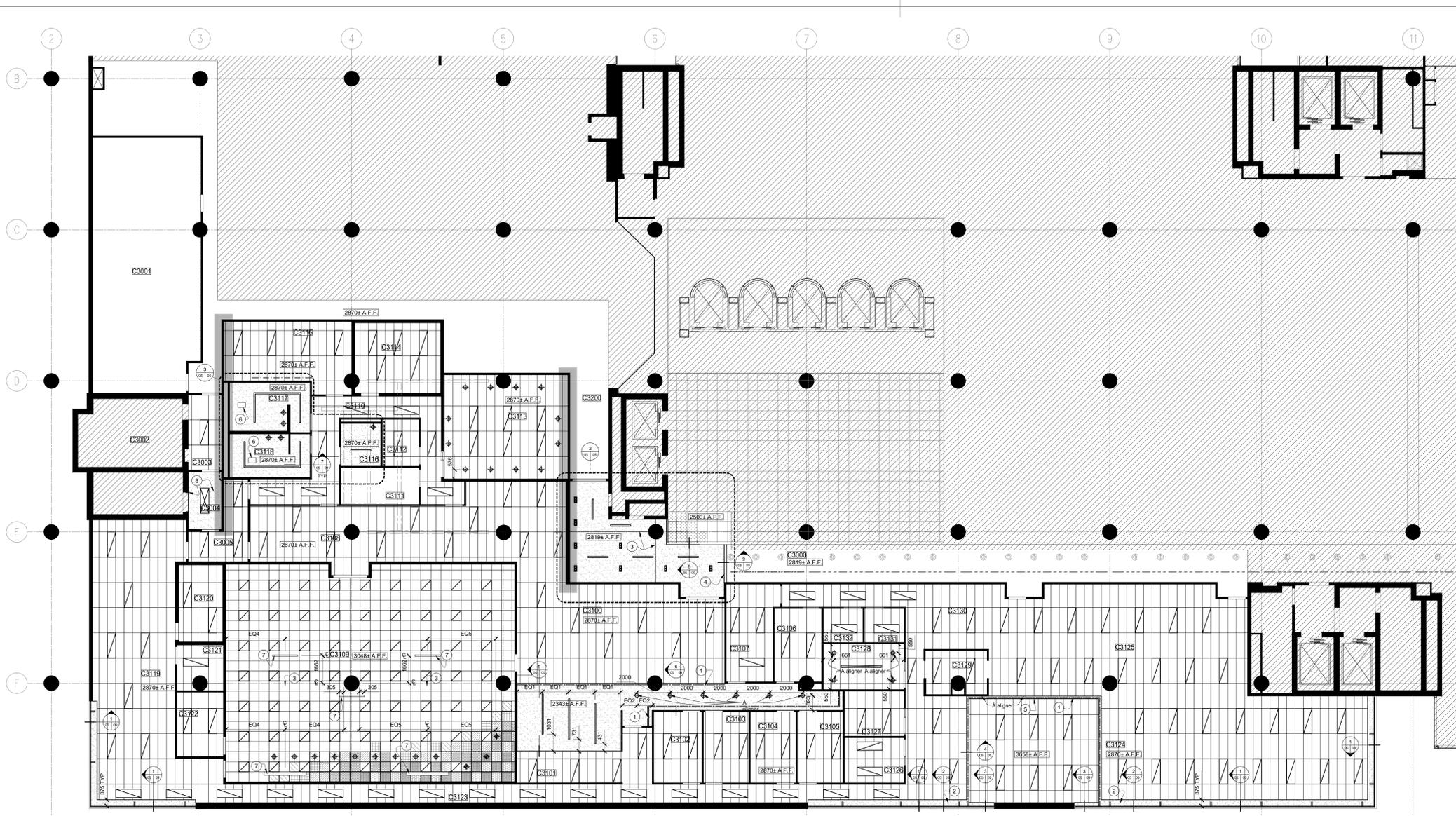
Ne pas utiliser le présent dessin à des fins de construction tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas signé par le Représentant du Ministère.



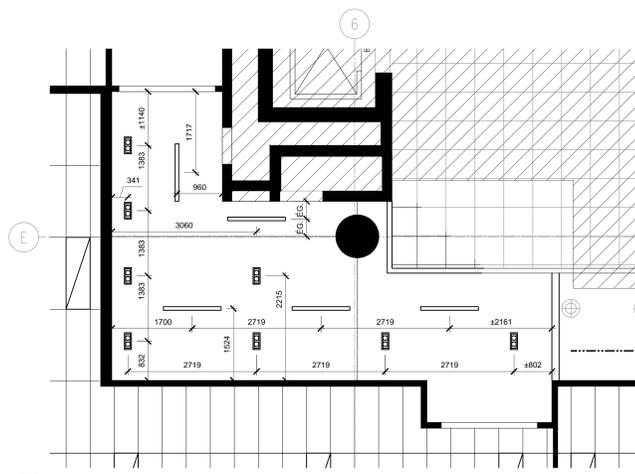
Plan clé



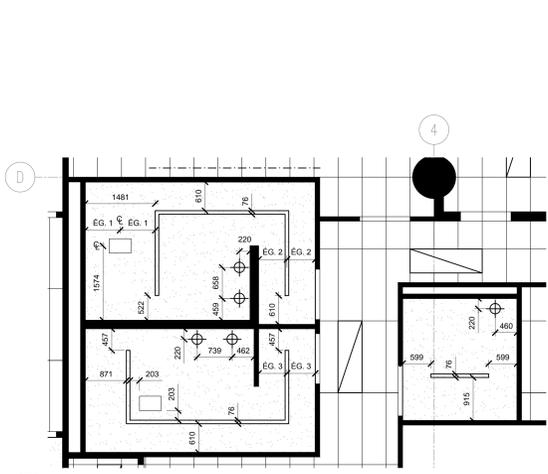
Le nord du projet



1 Plan de plafond réfléchissant
Echelle : 1:100



2 Plan de plafond réfléchissant partiel - Éclairage de corridor public
Echelle : 1:50



3 Plan de plafond réfléchissant partiel - Éclairage de salle de toilettes
Echelle : 1:50

Légende - Plafond réfléchissant :

- Nouveau luminaires diodique et de type encastré, de format variable. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Nouveau projecteur diodique encastré, d'orientation vers le bas. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Nouveau projecteur diodique encastré, directionnel et d'orientation vers le bas. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Nouveau projecteur encastré, directionnel, d'orientation vers le bas et à tête double. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Projecteur existant d'orientation vers le bas et de type encastré. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Nouvelle lampe sur rail et de montage en surface. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Lampe existante sur rail et de montage en surface. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Hauteur de montage : distance entre le plancher fini et la sous-face du luminaire, à 2 134 mm.
- Nouveau projecteur encastré, diodique, d'orientation vers le bas et de type linéaire. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Nouvelle lumière d'éclairage diodique, à poser en continu et à fixer solidement à la sous-face de l'armoire supérieure d'éclairage. Transformateur, devant être monté au-dessus du plafond. Installation d'éclairage, à raccorder à un commutateur distinct. Se reporter aux dessins d'électricité.
- Représente le nouveau quadrillage de plafond suspendu à barres en té et de 508 mm sur 1 529 mm, à aménager avec du carrelage insonorisant de type 1. L'Entrepreneur devra se reporter au devis.
- Représente un nouveau prolongement du quadrillage existant de plafond suspendu à barres en té et de 610 mm sur 610 mm. Carrelage, devant être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau quadrillage de plafond suspendu à barres en té et de 610 mm sur 610 mm, si il s'agit de carrelage insonorisant de type 2, devant être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 3, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 4, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 5, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 6, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 7, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 8, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 9, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 10, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 11, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 12, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 13, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 14, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 15, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 16, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 17, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 18, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 19, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 20, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 21, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 22, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 23, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 24, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 25, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 26, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 27, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 28, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 29, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 30, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 31, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 32, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 33, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 34, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 35, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 36, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 37, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 38, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 39, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 40, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 41, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 42, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 43, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 44, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 45, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 46, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 47, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 48, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 49, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 50, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 51, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 52, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 53, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 54, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 55, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 56, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 57, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 58, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 59, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 60, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 61, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 62, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 63, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 64, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 65, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 66, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 67, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 68, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 69, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 70, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 71, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 72, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 73, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 74, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 75, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 76, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 77, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 78, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 79, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 80, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 81, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 82, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 83, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 84, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 85, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 86, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 87, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 88, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 89, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 90, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 91, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 92, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 93, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 94, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 95, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 96, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 97, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 98, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 99, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.
- Représente le nouveau carrelage insonorisant et à motif de type 100, qui se doit d'être fourni par le Représentant du Ministère et monté par l'Entrepreneur.

Notes du dessin - Plafond réfléchissant :

1. Les symboles contiennent des points noirs pour les quantités et les emplacements seulement. Se reporter aux dessins d'électricité afin de retrouver des renseignements supplémentaires à ce sujet.
2. Ligne de la poutre surbaissée en béton et ce, au-dessus du vitrage d'extérieur. Se reporter à la coupe.
3. L'Entrepreneur se devra de monter le tuyau de support de projecteur de 102 mm et tel que fourni par le Représentant du Ministère. À aménager avec une bride et ce, avec un prolongement jusqu'à la sous-face de la dalle de plafond.
4. L'Entrepreneur devra fournir et monter une trappe d'accès de 610 mm sur 610 mm et à une cote d'ajustage de 50 minutes.
5. L'Entrepreneur devra fournir et monter un crochet de montage latéral et ce, pour desservir la nouvelle enseigne de sortie de secours, à monter contre la cloison suspendue en gypse. Se reporter aux dessins d'électricité.
6. Ventilateur d'extraction, par l'Entrepreneur en mécanique. Présentation ici, à des fins d'orientation seulement.
7. L'Entrepreneur devra monter les écrans de projecteurs à surbaissément et tels que fournis par le Représentant du Ministère.
8. La séparation coupe-fumée du vestibule devra présenter une cote correspondant à ce qui suit : Oh. L'Entrepreneur devra s'assurer d'imperméabiliser tous les joints et toutes les pénétrations de cloisons et de plafonds.

Notes générales - Plafond réfléchissant :

1. L'Entrepreneur se devra de marquer l'emplacement des luminaires au plafond ne gêner aucunement les éléments structurels ni de mécanique. En outre, il se devra de signaler tout conflit au Représentant du Ministère et ce, avant de commencer les travaux et avant de mettre ses travaux en route.
2. L'Entrepreneur se devra de marquer l'emplacement des luminaires de montage mural, des luminaires d'éclairage vers le bas et de type encastré et des luminaires de type pendule, à soumettre à l'approbation du Représentant du Ministère et ce, avant l'installation proprement dite de ces luminaires. Les carreaux de plafond insonorisants et (ou) le gypse de plafond coupés sans l'approbation du Représentant du Ministère seront remplacés ou réparés par le présent Entrepreneur et ce, à ses propres frais.
3. L'Entrepreneur se devra de fournir et d'installer un nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et ce, aux hauteurs prescrites dans les dessins. La pose des barres en té devra être en continu, les les principaux devant se protéger en continu à travers les cloisons et ce, d'une dalle à l'autre.
4. L'Entrepreneur se devra de fournir et d'installer un nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et ce, aux hauteurs prescrites dans les dessins. La pose des barres en té devra être en continu, les les principaux devant se protéger en continu à travers les cloisons et ce, d'une dalle à l'autre.
5. L'Entrepreneur se devra de fournir et d'installer un nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et ce, aux hauteurs prescrites dans les dessins. La pose des barres en té devra être en continu, les les principaux devant se protéger en continu à travers les cloisons et ce, d'une dalle à l'autre.
6. L'Entrepreneur se devra de fournir et d'installer un nouveau motif de quadrillage de plafond suspendu et à barres en té et ce, aux hauteurs prescrites dans les dessins. La pose des barres en té devra être en continu, les les principaux devant se protéger en continu à travers les cloisons et ce, d'une dalle à l'autre.
7. Rappeler, poncer, réparer et remettre les travaux à neuf et ce, jusqu'à l'obtention d'une cote de niveau 4, le plafond et la cloison suspendue en gypse devant se trouver à l'état prêt pour recevoir un nouveau fini de peinture et ce, selon les indications.
8. Rappeler, poncer, réparer et remettre les travaux à neuf et ce, jusqu'à l'obtention d'une cote de niveau 4, le plafond et la cloison suspendue en gypse devant se trouver à l'état prêt pour recevoir un nouveau fini de peinture et ce, selon les indications.
9. Se reporter aux dessins d'électricité afin de retrouver la sortie de courant se trouvant à l'intérieur du plénum de plafond. Il s'agit ici de la sortie qui desservira le système d'isolement.

révisions	description	date
01	Document de soumission	2016-10-20

projet	projet
A C	A B C

Édifice CD Howe, au niveau commercial C3 - Aménagement des locaux CIC
235, rue Queen, Ottawa (Ontario)

Échelle : Selon les indications	
Designed By	Conçu par
Date	2015-09-02
Drawn By	BM
Date	2015-09-02
Reviewed By	BW
Date	2015-09-02
Approved By	IB
Date	2015-09-02
Tender	Submission
Project Manager	Administrateur de projets
Project no.	R.068270.006
Drawing no.	ID05